

Distr.
GENERALE

TD/B/39(1)/12
9 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Première partie
Genève, 28 septembre 1992
Point 13 de l'ordre du jour

DECISION 398 (XXXVIII) DU CONSEIL : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL
SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS
DEVANT PERMETTRE D'ASSURER LA TRANSITION EN MATIERE DE DESARMEMENT

Décision */

Le Conseil du commerce et du développement décide :

1. De créer un Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question des ajustements structurels devant permettre d'assurer la transition en matière de désarmement;
2. De prier le Secrétaire général de la CNUCED :
 - a) d'établir un rapport sur les activités des autres organisations du système des Nations Unies dans ce domaine en indiquant les secteurs qui se prêteraient le mieux à une participation de la CNUCED; b) d'établir une estimation des ressources nécessaires à la création du Groupe de travail spécial; c) de faire distribuer le rapport et l'état estimatif suffisamment tôt avant la deuxième partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement; d) de rédiger le projet de mandat du Groupe de travail spécial compte tenu des vues exprimées concernant le rapport et de le faire distribuer avant la deuxième partie de la trente-neuvième session du Conseil.
3. De définir à la deuxième partie de sa trente-neuvième session le calendrier pour le Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question des ajustements structurels devant permettre d'assurer la transition en matière de désarmement, compte tenu du calendrier applicable aux groupes de travail spéciaux existants ainsi que des ressources disponibles.

*/ Adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa 815ème séance, le 9 octobre 1992.

